

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur les opérations effectuées du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2009 par le "Fonds pour
l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve" (FAIR), selon décret
du 12 septembre 1994, modifié le 4 septembre 2007

1 INTRODUCTION

En date du 12 septembre 1994, le Grand Conseil adoptait le décret créant un fonds spécial pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve. Il a été modifié le 4 septembre 2007.

Ce fonds est exploité sous la forme d'un compte de crédit dont le solde débiteur ne peut excéder la somme de CHF 80'000'000.-. Il comptabilise les opérations d'acquisition ou d'aliénation d'éléments du patrimoine financier et administratif de l'Etat.

1.1 Préambule

A l'art. 6 du décret du 12 septembre 1994, il est précisé que, tous les deux ans, le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un rapport sur l'état des achats, des ventes et des remboursements exécutés par ledit décret.

Le précédent rapport comprenait les exercices d'exploitation 2002 à mi 2006 et avait été présenté avec une modification du décret. Le présent rapport regroupe les exercices du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2009.

S'agissant d'un fonds permettant des avances pour le financement d'acquisitions immobilières, le compte 6441.1024 ne comprend pas d'amortissement, les montants avancés doivent faire l'objet d'un remboursement lors de l'affectation définitive des biens-fonds acquis. Si l'affectation prévue est abandonnée et l'immeuble devenu inutile aux besoins des services de l'Etat, il est mis en vente. Le rapport, présenté ce jour, décrit les différentes opérations ayant nécessité des décisions du Conseil d'Etat durant les exercices 2006 à 2009. Le récapitulatif des écritures liées à ce compte figure dans les inventaires annexés au présent rapport.

Ces inventaires comportent deux rubriques, soit :

a. Immeubles de réserve :

Acquisition d'immeubles pour les besoins à long terme dont l'échéance de remboursement n'est pas connue à ce jour.

b. Immeubles à rembourser :

Acquisition d'immeubles pour les besoins à moyen ou à court terme dont le remboursement est programmé.

Le compte 6441.1024 ainsi que ses inventaires annuels sont soumis au Contrôle cantonal des finances.

Au cours des exercices 2006 à 2009, le Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR) a été mis en œuvre pour l'achat d'immeubles. Un certain nombre de ces acquisitions ont d'ores et déjà fait l'objet de remboursements partiels ou totaux.

Au cours des mêmes exercices, des immeubles ont fait l'objet de ventes et de remboursements.

1.2 Etat du compte 6441.1024

Au **30 juin 2006**, l'état des avances se montait à **CHF 50'816'859.42**.

Au **31 décembre 2006**, l'état des avances se montait à **CHF 46'765'698.00**.

Au **31 décembre 2007**, l'état des avances se montait à **CHF 46'686'392.05**.

Au **31 décembre 2008**, l'état des avances se montait à **CHF 52'481'241.35**.

Au **31 décembre 2009**, l'état des avances se montait à **CHF 50'346'067.10**.

2 OPÉRATIONS DES EXERCICES 2006 À 2009

2.1 Acquisitions

AVENCHES – "Rte du Moulin 3" – Parcelle n° 759 (FAIR 202)

Décision du CE : 30 avril 1999

Signature de l'acte : 19 décembre 2006

Opération comptable : 7 décembre 2006

Services concernés : SIPAL

Opportunité :

Dans le cadre de la réalisation de l'ouvrage pour la conservation des thermes romains, objet du décret du 17 juin 1998, il est apparu opportun d'acquérir la parcelle n° 759 du cadastre de la Commune d'Avenches dans la perspective de réaliser l'accès à la parcelle n° 2'314, propriété de l'Etat de Vaud, sur laquelle se situe les vestiges de thermes romains. Cet achat visait à offrir une souplesse maximale dans l'aménagement de l'accès Nord-Est du projet de mise en valeur des thermes et a permis d'éviter le paiement de toute indemnité liée à d'éventuelles emprises.

Montant de l'achat : CHF 307'000.-

Remboursement : Sera remboursé par la revente partielle du terrain après aménagement de l'accès aux thermes ou par un futur décret lié à la gestion du site archéologique d'Avenches.

Date de remboursement : Inconnue

VUFFLENS-LA-VILLE – "Rc177" – Parcelle n°238 (FAIR 321)

Décision du CE : 15 novembre 2006

Signature de l'acte : 30 novembre 2006

Opération comptable : 23 novembre 2006

Services concernés : SIPAL – SR

Opportunité :

Le fort développement de la zone industrielle d'Aclens et Vufflens-la-Ville, située dans la plaine de la Venoge, nécessite la réalisation d'une nouvelle route de liaison entre ce pôle économique et la sortie "Cossonay" de l'autoroute A1 afin d'alléger la charge de trafic, déjà excessive, dans l'Ouest lausannois. Cette nouvelle route, dénommée Rc 177, touche les Communes de Vufflens-la-Ville et Penthaz.

Un Syndicat d'améliorations foncières a été constitué afin de prendre en compte notamment les aspects liés aux problèmes fonciers, à l'exploitation agricole et à la protection de la nature et de la faune.

Les études préliminaires ont démontré qu'environ 8 hectares étaient nécessaires afin de compenser

l'emprise de la route et ses annexes, et une surface à peu près équivalente pour les surfaces environnementales de compensation. L'Etat a initié des contacts auprès des propriétaires fonciers de manière à acquérir une surface aussi proche que possible des besoins théoriques. Cette politique d'achats anticipés, par tractations à l'amiable, est un facteur déterminant pour la réussite du futur remaniement parcellaire.

Montant de l'achat : CHF 35'000.-

Remboursement : Sera remboursé par le futur crédit d'ouvrage de la Rc177.

Date de remboursement : Inconnue

VUFFLENS-LA-VILLE – "Rc177" – Parcelle n °157 (FAIR 321)

Décision du CE : 21 février 2007

Signature de l'acte : 20 mars 2007

Opération comptable : 19 mars 2007

Services concernés : SIPAL – SR

Opportunité :

Compensation de l'emprise de la Rc177 et ses annexes.

Montant de l'achat : CHF 30'000.-

Remboursement : Sera remboursé par le futur crédit d'ouvrage de la Rc177.

Date de remboursement : Inconnue

VUFFLENS-LA-VILLE – "Rc177" – Parcelle n °626 (FAIR 321)

Décision du C-DINF : 22 octobre 2007

Signature de l'acte : 11 décembre 2007

Opération comptable : 20 novembre 2007

Services concernés : SIPAL – SR

Opportunité :

Compensation de l'emprise de la Rc177 et ses annexes.

Montant de l'achat : CHF 37'000.-

Remboursement : Sera remboursé par le futur crédit d'ouvrage de la Rc177.

Date de remboursement : Inconnue

**VUFFLENS-LA-VILLE – Parcelles n^{os} 179, 182, 194 et 243 et
GOLLION – "Rc177" – Parcelle n °301 (FAIR 321)**

Décision du CE : 23 janvier 2008

Signature de l'acte : 11 février 2008

Opération comptable : 30 janvier 2008

Services concernés : SIPAL – SR

Opportunité :

Compensation de l'emprise de la Rc177 et ses annexes

Montant de l'achat : CHF 206'700.-

Remboursement : Sera remboursé par le futur crédit d'ouvrage de la Rc177.

Date de remboursement : Inconnue

VUFFLENS-LA-VILLE – "Rc177" – Parcelles n^{os} 149, 202 et 254 (FAIR 321)

Décision du C-DINF : 8 mai 2008

Signature de l'acte : 15 mai 2008

Opération comptable : 13 mai 2008

Services concernés : SIPAL – SR

Opportunité :

Compensation de l'emprise de la Rc177 et ses annexes

Montant de l'achat : CHF 2'500.-

Remboursement : Sera remboursé par le futur crédit d'ouvrage de la Rc177.

Date de remboursement : Inconnue

VUFFLENS-LA-VILLE – "Rc177" – Parcelle n °246 (FAIR 321)

Décision du C-DINF : 26 janvier 2008

Signature de l'acte : 30 mai 2008

Opération comptable : 22 mai 2008

Services concernés : SIPAL – SR

Opportunité :

Compensation de l'emprise de la Rc177 et ses annexes

Montant de l'achat : CHF 77'000.-

Remboursement : Sera remboursé par le futur crédit d'ouvrage de la Rc177.

Date de remboursement : Inconnue

PENTHAZ – "Rc177" – Parcelle n °246 (FAIR 321)

Décision du C-DINF : 12 juin 2007

Signature de l'acte : 22 décembre 2008

Opération comptable : 22 décembre 2008

Services concernés : SIPAL – SR

Opportunité :

Compensation de l'emprise de la Rc177 et ses annexes

Montant de l'achat : CHF 2'200.-

Remboursement : Sera remboursé par le futur crédit d'ouvrage de la Rc177.

Date de remboursement : Inconnue

MOUDON – "Av. de Lucens 2" – Parcelle n °492 (FAIR 221)

Décision du CE : 25 avril 2007

Signature de l'acte : 22 mai 2007

Opération comptable : 11 mai 2007

Services concernés : SIPAL – SPOP

Opportunité :

La parcelle bâtie n °492 est issue du domaine de l'ancienne Ecole de fromagerie et d'industrie laitière de Moudon (EFILM). Elle a été donnée par le Canton de Vaud à la Confédération suisse en 1972 pour que cette dernière puisse y installer la Station fédérale de recherche laitière (FROMEX). Lors de ce transfert, il avait été accordé au Canton un droit d'emption sur l'immeuble donné dans le cas où la Confédération n'exploiterait plus cette fromagerie expérimentale. L'Etat a exercé son droit d'emption dans les délais convenus en fonction des motifs ci-après exposés.

Dans le cadre de la réorganisation de l'Etat civil, le Conseil d'Etat a décidé, en date du 25 avril 2007, de

localiser ces activités administratives à Moudon, cette cité abritant déjà plusieurs entités de l'Administration cantonale vaudoise (ACV). L'acquisition du bien-fonds Ex-FROMEX a donc été décidée.

Montant de l'achat : CHF 900'000.-

Frais d'achat : CHF 6'922,25

Remboursement : Le FAIR a d'ores et déjà été remboursé selon décret du 25 novembre 2008 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 2'850'000.- destiné à financer les travaux de restructuration et d'assainissement du bâtiment Ex-Fromex à Moudon afin d'y loger le centre administratif de l'état civil vaudois et autres locaux administratifs.

Date de remboursement : **20 novembre 2009.**

NYON – "Route de Clémenty" – Parcelle n °584 (FAIR 213)

Décision du CE : 26 novembre 2001

Signature de l'acte : 27 novembre 2007

Opération comptable : 26 novembre 2007

Services concernés : SIPAL – DGEO

Opportunité :

Dans le cadre de la réalisation d'un établissement recouvrant l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon et l'extension du CESSOUEST (tous deux regroupés aujourd'hui sous l'appellation CEPN), le Conseil d'Etat, dans sa décision du 26 novembre 2001, a approuvé l'acquisition de la parcelle n °584. Cette opération était réservée de la légalisation de l'addenda du plan partiel d'affectation "Les Ruettes" entré en vigueur le 14 février 2005.

Montant de l'achat : CHF 1'911'000.-

Remboursement : Sera remboursé par le crédit d'ouvrage concernant le Centre d'enseignement professionnel de Nyon (CEPN) en cours de demande au Grand Conseil.

Date de remboursement : Planifié pour fin 2010 – début 2011.

LAUSANNE – "Rue du Simplon 43" – Parcelle n °5'139 (FAIR 223)

Décision du CE : 22 août 2007

Signature de l'acte : 18 décembre 2007

Opération comptable : 5 décembre 2007

Services concernés : SIPAL – SPEN – SPOP

Opportunité :

Le Conseil d'Etat, dans le cadre des mesures édictées par l'assainissement des finances de la FAREAS (aujourd'hui EVAM), a ordonné la vente de certains immeubles qui ne sont plus nécessaires à la mission de la Fondation. Il est apparu rapidement que le bien-fonds n °5'139 de la FAREAS répondait bien au programme envisagé par le SPEN pour l'exécution des peines de semi-détention en raison de sa typologie.

Montant de l'achat : CHF 1'470'000.-

Remboursement : Selon décret du 8 décembre 2009 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 4'700'000.- destiné à financer un nouvel établissement d'exécution des peines semi-détention / travail externe, sis à la rue du Simplon 43 à Lausanne.

Date de remboursement : Planifié pour 2010.

EPALINGES – "Ch. des Boveresses 155" – DDP n °99 sur parcelle n °102 (FAIR 224)

Décision du CE : 9 juin 2008

Signature de l'acte : 15 juillet 2008

Opération comptable : 10 juillet 2008

Services concernés : SIPAL – DGES – Hospices-CHUV

Opportunité :

Suite à la décision prise en été 2003 par le Conseil de Fondation de l'Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer (ISREC) de transférer l'Institut dans les bâtiments de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) à Ecublens, l'Etat de Vaud, propriétaire du terrain, a été de fait intéressé au rachat du droit distinct et permanent de superficie (DDP) dont bénéficiait l'ISREC. Cette opération permettait de mettre à disposition de nouvelles surfaces, notamment de laboratoires, afin de répondre aux besoins de l'Université de Lausanne (UNIL).

Par sa décision du 9 juin 2008, le Conseil d'Etat décidait la reprise du DDP suite à une négociation dont le résultat a permis d'obtenir une valeur de rachat particulièrement intéressante en regard du montant de CHF 24'000'000.- revendiqué au départ par l'ISREC. L'accord intervenu entre l'ISREC et l'Etat de Vaud, sur un montant de CHF 17'900'000.-, était conditionné du fait que l'opération s'effectue rapidement. Il a donc été fait appel au FAIR pour financer cet achat.

Montant de l'achat : CHF 17'900'000.-

Frais d'achat : CHF 22'474.70

Remboursement : Selon décret du 20 avril 2010 accordant un crédit de CHF 17'922'500.- destiné à l'achat du bâtiment ECA 1171, anciennement occupé par l'ISREC, chemin des Boveresses 155 à Epalinges

Date de remboursement : Planifié pour septembre 2010

2.2 Ventes

GRYON – "Manoir de la Forêt" – Parcelle n °50 (FAIR 176)

Décision du CE : 14 juin 2006

Signature de l'acte : 27 juin 2006

Opération comptable : 28 juin 2006

Amortissement extraordinaire : 6 juillet 2006

Services concernés : SIPAL – DSAS

Opportunité :

Acquise en urgence en 1990 sur demande expresse du DPSA (aujourd'hui DSAS) au prix de CHF 2'300'000.- pour l'hébergement des requérants d'asile, la propriété, par décision du Conseil d'Etat du 7 mai 1993, n'a jamais été affectée à cet effet.

Il est apparu que le bâtiment était construit en bordure d'une "doline" de gypse et qu'il comportait des fissures sur l'une de ses annexes qui ont nécessité sa démolition. Des travaux de rénovation sur les autres parties ont également été nécessaires. Ces défauts, cachés par le propriétaire-vendeur, ont fait l'objet, de la part de l'Etat de Vaud acquéreur, d'une action réhibitoire qui n'a pas abouti. L'investissement total consenti pour cet immeuble se montait à CHF 2'566'575,15.

Le bien-fonds a été proposé à la vente à l'ensemble des Communes vaudoises, aux grandes Communes suisses et divers appels d'offres publics ont été lancés, sans résultat, le marché pour ce type d'objet étant inexistant. A ce titre, sur demande du Chef du Département des finances, cet immeuble a été inscrit à l'inventaire des immeubles surévalués. D'entente avec le SAGEFI, il a été décidé de procéder à un amortissement extraordinaire de CHF 1'766'575,15 lors de sa vente.

Un accord est intervenu entre le Département des infrastructures et la société créée pour l'exploitation

du site en tant que logement de vacances pour touristes de passage pour la vente du bien-fonds au prix de CHF 800'000.-.

La Commission des finances a préavisé défavorablement cette opération.

Montant de la vente : CHF 800'000.-

Amortissement extraordinaire (PP) : CHF 1'766'575.15

Montant crédité (FAIR) : CHF 2'566'575.15

Etat FAIR : Bouclé

PRILLY – "Ch. des Passiaux 39" – Parcelle n °25 (FAIR 307)

Décision du CE : 24 mai 2006

Signature de l'acte : 29 juin 2006

Opération comptable : 3 juillet 2006

Amortissement extraordinaire : ---

Services concernés : SIPAL – SR

Opportunité :

Ce bien-fonds, entièrement frappé par des alignements de construction, a été acquis par l'Etat de Vaud en 1965 pour le compte du Service des routes dans le cadre du projet de la "grande ceinture lausannoise" (Rc 401b), projet abandonné depuis lors.

L'aliénation de ce bien-fonds a été inscrite dans les mesures DEFI n °709.1.2 et 709.1.5 relatives à un apport de trésorerie pour une diminution de la dette ainsi qu'à une réduction budgétaire des frais d'entretien d'immeubles.

Sur la base d'un appel d'offres public, un accord est intervenu entre l'Etat et un investisseur pour la vente.

La Commission des finances du Grand Conseil a préavisé favorablement cette opération.

Montant de la vente : CHF 1'560'000.-

Montant crédité (PP) : CHF - 1'359'506.90

Montant crédité (FAIR) : CHF 200'493.10

Etat FAIR : Reste ouvert pour solde terrains

YVERDON-LES-BAINS – "Parc Scientifique et Technologique (PST) Y-Parc" – Parcelle n °3'016 – Copropriété (FAIR 92)

Décision du CE : 9 novembre 2005

Signature de l'acte : 9 décembre 2005

Opération comptable : 1^{er} février 2006 (1^{er} acompte)

Opération comptable : 7 février 2007 (Solde)

Amortissement extraordinaire : ---

Services concernés : SIPAL – SR (RN) – OFROU

Opportunité :

Le PST Y-Parc à Yverdon-les-Bains était constitué de plusieurs biens-fonds, dont la parcelle n °3'016, en copropriété, à raison d'une part de 223'345/480'528^{èmes} pour l'Etat de Vaud, les autres parts étant détenues par l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA), la Commune d'Yverdon-les-Bains et l'entreprise Zschokke Entreprise générale SA (aujourd'hui Implen Real Estate SA).

La part de terrain, propriété de l'Etat, figurait au compte du Service des routes (SR) ouvert pour les

routes nationales. Toutefois, l'ensemble de la part des équipements, revenant au Canton à titre de copropriétaire, est financé par le Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR) selon décret du 12 septembre 1994.

Les travaux de réalisation de l'autoroute N1 étant terminés, l'Etat souhaitait se dessaisir de ses parts. Les autres membres de la copropriété, ainsi que d'autres investisseurs potentiels, ont donc été approchés. Seuls, la Commune d'Yverdon-les-Bains et l'ECA, sont entrés en matière pour la reprise des parts du Canton, à condition que ce dernier maintienne une présence minimum dans la copropriété. Un accord est intervenu entre les précités et l'Etat de Vaud pour la vente de 200'000/480'528^{èmes} pour le prix global de CHF 5'000'000.-.

La part de CHF 3'650'000.- a été portée au crédit du compte ouvert pour les Routes nationales selon décret du 3 novembre 2003 pour assurer la participation de l'Etat aux frais de construction, d'aménagements et d'entretien des routes nationales (22^{ème} tranche).

D'entente avec la Commune d'Yverdon-les-Bains, l'ECA et l'OFROU, le versement du solde du prix de vente, soit CHF 1'350'000.- s'est effectué en 2 annuités de CHF 675'000.- en 2006 et 2007 sur le FAIR.

Montant de la vente : CHF 5'000'000.-

Montant crédité : CHF - 3'650'000.- "Compte ouvert pour la réalisation des routes nationales selon décret du 3 novembre 2003"

Montant crédité (FAIR) : CHF 1'350'000.- (2 acomptes de CHF 675'000.-)

Etat FAIR : Reste ouvert pour solde terrains

YVERDON-LES-BAINS – "Parc Scientifique et Technologique (PST) Y-Parc" – Parcelles n^{os} 5'406, 5'407 et 5'408 (issues de parcelle n^o 5'304, elle-même issue de n^o 3'016) – Copropriété (FAIR 92)

Décision du CE : 16 mai 2007

Signature de l'acte : 21 mai 2007

Opération comptable : 19 juin 2007

Amortissement extraordinaire : ---

Services concernés : SIPAL

Opportunité :

Les parcelles sont incluses dans le site du PST Y-Parc, dont l'Etat dispose d'une part de copropriété de 23'345/480'528^{èmes}.

La part d'équipements et de mise en valeur du site attribuée au propriétaire a été financée, pour l'Etat de Vaud, par la mise en œuvre du Fonds d'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve selon décret du 12 septembre 1994.

Dans le cadre de la promotion du site, un accord de vente est intervenu entre la copropriété du PST Y-Parc et une société déjà implantée sur le site d'Y-Parc pour un montant total de CHF 1'251'115.-. La part des prix de vente revenant à l'Etat de Vaud déduits les montants du remboursement du prêt GOP se monte à

CHF 78'899,60.

Montant des ventes : CHF 78'899.60

Montant crédité (FAIR) : CHF 78'899.60 Part Etat de Vaud de 23'345/480'528^{èmes}

Etat FAIR : Reste ouvert pour solde terrains

YVERDON-LES-BAINS – "Parc Scientifique et Technologique (PST) Y-Parc" – Parcelle n^o 5'234 (issue de parcelle n^o 5'302, elle-même issue de n^o 3'016) – Copropriété (FAIR 92)

Décision du C-DINF : 9 novembre 2007

Signature de l'acte : 23 novembre 2007

Opération comptable : 13 décembre 2007

Amortissement extraordinaire : ---

Services concernés : SIPAL

Opportunité :

La parcelle est incluse dans le site du PST Y-Parc, dont l'Etat dispose d'une part de copropriété de 23'345/480'528^{èmes}.

La part d'équipements et de mise en valeur du site attribuée au propriétaire a été financée, pour l'Etat de Vaud, par la mise en œuvre du Fonds d'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve selon décret du

12 septembre 1994.

Dans le cadre de la promotion du site, un accord de vente est intervenu entre la copropriété du PST Y-Parc et une société active dans la production et la distribution de profilés en cuivre pour un montant total de CHF 2'248'160.-. La part du prix de vente revenant à l'Etat de Vaud se monte à CHF 109'220.- dont à déduire le montant du remboursement du prêt GOP.

Montant de la vente : CHF 106'880.35

Montant crédité (FAIR) : CHF 106'880.35 Part Etat de Vaud de 23'345/480'528^{èmes}

Etat FAIR : Reste ouvert pour solde terrains

YVERDON-LES-BAINS – "Parc Scientifique et Technologique (PST) Y-Parc" – Parcelle n °5'302 partielle (issue de parcelle n °3'016) – Copropriété (FAIR 92)

Décision du C-DINF : 13 août 2009

Signature de l'acte : 3 septembre 2009

Opération comptable : 18 septembre 2009

Amortissement extraordinaire : ---

Services concernés : SIPAL

Opportunité :

La parcelle est incluse dans le site du PST Y-Parc, dont l'Etat dispose d'une part de copropriété de 23'345/480'528^{èmes}.

Une révision du Plan partiel d'affectation est en cours afin de permettre une densification du site tout en disposant d'une infrastructure adaptée aux critères d'urbanisme contemporain, notamment en matière de mobilité.

A ce titre, la Commune d'Yverdon-les-Bains, également copropriétaire du PST Y-Parc, reprend à son propre compte la propriété des futurs domaines publics ainsi que d'un terrain lui permettant de réaliser les futures routes d'accès, un parking centralisé conforme au futur PPA, une piste de mobilité douce et un canal de récolte des eaux.

Un accord de vente, pour un montant total de CHF 433'400.-, est donc intervenu entre l'Etat de Vaud (pour une part représentant CHF 21'055.-), l'ECA (copropriétaires bénéficiaires du produit de la vente) et la Commune d'Yverdon-les-Bains (copropriétaire acquéreur).

Montant de la vente : CHF 21'055.-

Montant crédité (FAIR) : CHF 21'055.- Part Etat de Vaud de 23'345/480'528^{èmes}

Etat FAIR : Reste ouvert pour solde terrains

LAUSANNE – "Rte de Genève 74" – Parcelle n °18'302 – PPE (FAIR 191)

Décision du CE : 6 décembre 2006

Signature de l'acte : 14 décembre 2006

Opération comptable : 23 janvier 2007

Amortissement extraordinaire : ---

Services concernés : SIPAL – DSAS

Opportunité :

La Fondation Renée Delafontaine (FRD), institution privée, reconnue d'utilité publique (financée par l'Assurance Invalidité (AI) et le Département de la santé et de l'action sociale) recherchait une surface d'environ 1'500 m² de type commercial ou semi-industriel afin de subvenir à ses besoins en locaux.

Une opportunité s'est présentée par la vente du bâtiment de la route de Genève 72 – 74 représentant une surface de plancher de 4'500 m². Les délais fixés par la société venderesse pour la présentation d'une offre avaient incité le Conseil d'Etat, à la demande de la FRD, à mettre en œuvre le FAIR afin de réserver le bien-fonds. Les clauses de ce décret imposent à l'Etat de Vaud de se substituer à la Fondation Renée Delafontaine en tant qu'acquéreur du bien-fonds. La précitée n'envisageant qu'une utilisation partielle de la surface de plancher du bâtiment, il a été constitué une propriété par étage (PPE) de manière à restituer et vendre les différentes parts à la Fondation Delafontaine ainsi qu'à d'autres partenaires intéressés par l'immeuble. Cette PPE est constituée de 3 lots appartenant à la FRD, à la Fondation du centre universitaire protestant (FCUP) et enfin, pour le dernier lot invendu constitué de la parcelle n°18'302, à l'Etat de Vaud.

Ce dernier lot n'ayant trouvé preneur, le Département des infrastructures, par son Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, s'est tourné auprès de la FRD, initiatrice de l'opération, et un accord de vente est intervenu pour le prix global de CHF 435'000.-.

Montant de la vente : CHF 435'000.-

Bénéfice viré (PP) : CHF - 2'821.93

Montant crédité (FAIR) : CHF 432'178.07

Etat FAIR : Bouclé

YVERDON-LES-BAINS – "Aux Bains" – Parcelle n°4'524 (FAIR 165)

Décision du CE : 5 avril 2006

Signature de l'acte : 23 mars 2007

Opération comptable : 4 juin 2007

Amortissement extraordinaire : ---

Services concernés : SIPAL – DSAS

Opportunité :

Dans le cadre de l'étude du déplacement et de la reconstruction d'un bâtiment pour le Centre psychiatrique du secteur Nord, une opportunité s'était présentée pour acquérir la parcelle n°4'524. L'acte d'achat a été signé en 1990. Le financement de cette opération a été apporté par la mise en œuvre du FAIR.

Le projet de centre s'étant déplacé sur le site de St-Roch, le terrain "des Bains" est devenu disponible à la vente. De nombreuses tractations ont eu lieu entre 2001 et 2004 dans le cadre d'éventuels échanges pour réserver des surfaces pour l'Hôpital d'Yverdon-les-Bains qui n'ont pas abouti.

En accord avec le Service de la santé publique, un appel d'offres public (AOP) a été lancé en juin 2004, aucune offre ne souscrivant aux critères fixés, il a été décidé de surseoir à cette vente. Il s'en est suivi de nombreuses négociations avec la Municipalité d'Yverdon-les-Bains qui a fini par renoncer à cette acquisition.

Un accord vente a finalement été conclu avec 2 sociétés actives dans le domaine de l'immobilier et la

Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident (SUVA).

La Commission des finances du Grand Conseil a préavisé favorablement cette opération.

Montant de la vente : CHF 5'155'840.-

Montant crédité (PP) : CHF - 1'592'617.65

Montant crédité (FAIR) : CHF 3'563'222,35

Etat FAIR : Bouclé

BLONAY – "Rte des Pléiades – Rc 740c" – Parcelle n °1'683 – (FAIR 314)

Décision du CE : 24 janvier 2007

Signature de l'acte : 1^{er} mars 2007

Opération comptable : 12 mars 2007

Amortissement extraordinaire : 21 décembre 2006

Services concernés : SIPAL – SR

Opportunité :

L'Etat de Vaud s'était porté acquéreur, pour le prix de CHF 20'000.- (y compris une indemnité pour utilisation comme dépôt sans location), de la parcelle en 1991 lors des travaux de correction du virage de "Tusinge" (Rc 740e). Elle a été utilisée durant de nombreuses années par le Service des routes comme place d'entreposage des matériaux nécessaires à la maintenance de la route des Pléiades.

Depuis lors la Rc 740e a été classée en traversée de localité et transférée à la Commune territoriale. L'usage du bien-fonds 1'683 étant intimement lié à la route, la Commune de Blonay a souhaité l'acquérir afin d'y ériger un silo à sel pour la maintenance hivernale.

Un accord est intervenu entre le Département des infrastructures et la Commune de Blonay pour l'acquisition de cette parcelle au prix de CHF 1'500.-. Le solde, soit CHF 18'500.- figurant au FAIR a fait l'objet d'un amortissement extraordinaire validé par le SAGEFI.

Montant de la vente : CHF 1'500.-

Amortissement extraordinaire (PP) : CHF 18'500.-

Montant crédité (FAIR) : CHF 20'000.-

Etat FAIR : Bouclé

LAUSANNE – "Route de Berne - Vennes" – Parcelle n °20'349 (issue de parcelle n °7'311) (FAIR 204)

Décision du GC : 7 novembre 2006

Signature de l'acte : 23 avril 2008

Opération comptable : 23 avril 2008

Amortissement extraordinaire : ---

Services concernés : SIPAL – SELT – SDT

Opportunité :

L'Etat de Vaud avait acquis la parcelle de base n °7'311 en 1920, elle est incluse dans le pôle de développement économique de Vennes. La mise en valeur est financée par le FAIR. Le site de Vennes comprenait notamment un parking-relais de 400 places exploité par la Commune de Lausanne qui était au bénéfice d'un contrat de location arrivant à échéance en 2012.

Avec la réalisation du métro M2, les autorités lausannoises souhaitent augmenter la capacité du parking d'échange à 1'200 places et construire un complexe comprenant un hôtel, un centre médical, un magasin d'interface avec le métro, une garderie et enfin le projet AquaEcopôle.

Afin de maîtriser l'octroi des droits de superficie aux futurs investisseurs et exploitants du complexe, la Commune de Lausanne proposait à l'Etat l'acquisition du bien-fonds.

Par son décret du 7 novembre 2006, le Grand Conseil autorisait l'opération.

Montant de la vente : CHF 4'000'000.-

Montant crédité (PP) : CHF - 3'900'000.-

Montant crédité (FAIR) : CHF 100'000.- Remboursement avance des frais d'équipements

Etat FAIR : Reste ouvert pour solde terrains

CORSEAUX – "Rte de la Crottaz" – Parcelle n °273 (FAIR 201)

Décision du C-DINF : 15 octobre 2007

Signature de l'acte : 1^{er} avril 2009

Opération comptable : 2 avril 2009

Amortissement extraordinaire : ---

Services concernés : SIPAL – SR

Opportunité :

La parcelle n° 273 du cadastre de la Commune de Corseaux avait été acquise par l'Etat de Vaud en 1961 dans le cadre d'un projet de route de transit Corseaux-Territet. La réalisation de l'autoroute n° 9 (N9) a permis d'abandonner ce projet. Le bien-fonds a donc été repris par le Service des routes-Division routes nationales (RN) et a été utilisé conjointement avec la parcelle n °271 pour l'implantation des bureaux de la direction locale des travaux de la N9.

Les travaux des autoroutes N9 et N12 étant terminés, ces parcelles ont été proposées à la Commune de Corseaux qui projetait d'y implanter des équipements publics. C'est ainsi que la parcelle n °271 a été vendue à dite Commune alors qu'elle renonçait à la parcelle n °273.

Par convention entre le SIPAL et les RN, cette parcelle a été acquise par le FAIR dans le cadre d'une reprise en bloc de biens-fonds.

De forme triangulaire, cette parcelle est insérée entre la voie de chemin de fer Vevey-Chexbres au Nord et les biens-fonds ^{os}275 et 1'100 au Sud, ainsi que le chemin piétonnier du Basset à l'Ouest.

De part sa situation et son affectation en zone artisanale et sans accès autre que piétonnier, cette parcelle ne peut représenter un intérêt que pour les propriétaires des biens-fonds contigus n ^{os}275 et 1'100 qui ont été approchés à cet effet.

Aucun accord n'est intervenu avec les propriétaires de la parcelle n °275. Le bien-fonds a donc été vendu aux propriétaires de la parcelle n °1'100.

Montant de la vente : CHF 165'000.-

Montant crédité (PP) : CHF 164'900.-

Montant crédité (FAIR) : CHF 100.-

Etat FAIR : Reste ouvert pour solde terrains

ST-LEGIER-LA CHIESAZ – "La Veyre d'en Haut" – Parcelle n °2'240 (FAIR 209)

Décision du CE : 10 juin 2009

Signature de l'acte : 1^{er} septembre 2009

Opération comptable : 18 septembre 2009

Amortissement extraordinaire : ---

Services concernés : SIPAL – SR (RN)

Opportunité :

La parcelle est issue du solde de terrain nécessaire à la réalisation de l'autoroute N 12 Vevey-Fribourg. Selon l'article 11 de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur du 1er mai 1968, l'Etat de Vaud est tenu, après l'achèvement des travaux de construction de l'autoroute, de revendre dans les meilleures conditions possibles les biens-fonds qui n'ont pas été utilisés et ne seront pas nécessaires à des aménagements ultérieurs des routes nationales ou, de procéder à leur transfert dans le compte des immeubles cantonaux.

La parcelle a été mise en vente par appel d'offres public en automne 1989. Un certain nombre de contraintes liées à la nature boisée du bien-fonds, à la conjoncture peu favorable à la réalisation de projets industriels à l'époque ainsi qu'au fait que la parcelle n'était pas équipée n'ont pas permis de vendre le bien-fonds.

Par sa décision du 18 juin 1997, le Conseil d'Etat autorisait la participation de l'Etat de Vaud à l'équipement de l'entier du bien-fonds par la mise en œuvre du FAIR et ratifiait la vente d'une partie du terrain à la Société Protectrice des Animaux (SPA) en vue d'y installer un chenil.

Un accord était intervenu le 29 mai 2007, pour une vente conditionnelle du solde du bien-fonds, entre le Département des infrastructures et une société active dans le commerce de ferraille, pour un montant global de CHF 800'000.-. En date du 31 décembre 2007, le promettant-acquéreur n'ayant pas obtenu le permis de construire nécessaire à la validation de la vente conditionnelle, cette dernière est devenue caduque.

En 2008-2009, la société de commerce de ferraille, toujours intéressée, à fait lever l'opposition déposée par le propriétaire du fonds voisin, la SPA, afin d'obtenir le permis de construire déjà convoité en 2007. Diverses mesures, d'un coût estimé à CHF 235'000.-, telles que l'installation de protections anti-bruit et le déplacement du chemin d'accès au bâtiment ont été envisagées par le futur acquéreur.

En accord avec l'Office fédéral des routes, le prix de vente a été réévalué en tenant compte d'une partie des charges supplémentaires d'aménagement pour être arrêté finalement à CHF 680'000.-.

Montant de la vente : CHF 680'000.-

Montant crédité : CHF - 545'680.55"Compte ouvert pour la réalisation des routes nationales selon décret du 3 novembre 2003"

Montant crédité (FAIR) : CHF 134'319.45 Remboursement avance des frais d'équipements

Etat FAIR : Bouclé

2.3 Remboursement

LAUSANNE – "Îlot Riponne-Tunnel" – Parcelle n °10'263 (FAIR 179)

Par décret du 18 septembre 1973, le Grand Conseil autorisait l'acquisition de la parcelle n °10'263, dans le cadre de la réalisation de l'immeuble administratif de l'Av. de l'Université 5.

Afin de permettre la construction de la liaison nécessaire entre le bâtiment "Université 5" projeté et le bâtiment "Riponne 10" loué par le Département des travaux publics (aujourd'hui Département des infrastructures) sis sur la parcelle n °10'283, propriété de la Ville de Lausanne, une surface de terrain a dû être acquise à dite Commune.

L'investissement consenti pour cette liaison n'avait pas pu être intégré à un EMPD et a nécessité un amortissement extraordinaire validé par le SAGEFI.

Opération comptable : 21 décembre 2006 CHF 240'317.-

Etat FAIR : Bouclé

NYON – "Rue de la Porcelaine" – Parcelle n °367 (FAIR 205)

L'Etat de Vaud avait acquis la parcelle afin de conserver les vestiges d'un amphithéâtre et le soustraire

à une opération de construction dont le permis avait déjà été octroyé par la Commune. Ce bien-fonds a été vendu ultérieurement à la Commune de Nyon et le FAIR remboursé par le produit de la vente et les subventions fédérales. Un arrondi dans le paiement de ces dernières a laissé apparaître un solde. L'opération de remboursement par PP a été validée par le SAGEFI.

Opération comptable : 21 décembre 2006 CHF 212.50

Etat FAIR : Bouclé

CORCELLES-PRES-PAYERNE – "Au Chomiaux" – Parcelle n °560 (FAIR 311)

Cette parcelle, dans l'Ancien Etat, acquise pour le Service des routes, avait été incluse dans le Syndicat AF de Corcelles-près-Payerne, créé en corrélation avec la construction de la N1 selon arrêté du 4 avril 1990. Déclassée en zone agricole, puis incluse dans les prétentions du remaniement parcellaire, elle n'existe plus aujourd'hui. De par son déclassement, elle figurait dans la liste des immeubles surévalués à rembourser par PP selon décision du Chef du Département des finances.

Opération comptable : 21 décembre 2006 CHF 223'979.-

Etat FAIR : Bouclé

BURSINS – "Court-Champ" – Parcelle n °347 (FAIR 315)

La parcelle, précédemment financée par le compte des routes nationales, avait été transférée au chapitre de l'Etat de Vaud dans le cadre de la réalisation du futur Centre d'entretien des Routes Nationales (CeRN).

Le remboursement, en décembre 1976, de la part fédérale des routes nationales, soit CHF 85'956.-, avait été prélevé sur le FAIR en attendant l'affectation définitive du bien-fonds et le remboursement de son achat par le crédit d'ouvrage.

Opération comptable : 27 novembre 2007 CHF 85'956.-

Etat FAIR : Bouclé

OLLON – "Vers Auliens" – Parcelles n °6'525, 6'590 et 6'593 (FAIR 316)

Le FAIR avait été créé en 1994 par la fusion du Fonds d'acquisition de terrain pour les routes cantonales (ATRC) et celui pour l'acquisition d'immeubles ou de droits réels restreints en corrélation avec des plans d'extension. Lors de l'affectation définitive des biens-fonds liés à des projets routiers, le FAIR doit être remboursé.

Les parcelles précitées, acquises sur demande du Voyer du 3^{ème} arrondissement pour la correction de la RC Ollon-Villars, sont remboursées par prélèvement sur le budget d'entretien dudit voyer.

Opération comptable : 17 juillet 2008 CHF 29'000.-

Etat FAIR : Bouclé

CHAVANNES-PRES-RENENS – "Bâtiment Leu" – Parcelle n °372 (FAIR 220)

Dans le cadre de l'extension des surfaces nécessaires à l'Université de Lausanne, le Conseil d'Etat, par sa décision du 1^{er} décembre 2004, ratifiait l'achat du bâtiment industriel Leu qui, une fois réaffecté et étendu, sera destiné à accueillir la Faculté des Sciences sociales et politiques et la Faculté des géosciences de l'environnement.

Le Département de la formation, jeunesse et culture (DFJC), par l'intermédiaire de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), a procédé au remboursement de l'achat de CHF 6'500'000.- ainsi que des frais d'actes d'un montant de CHF 11'600.-, selon décret du 9 janvier 2008.

Opération comptable : 26 septembre 2008 CHF 6'511'600.-

Etat FAIR : Bouclé

LAUSANNE – "Av. du Chablais - Dorigny" – Parcelle n °4'203 (FAIR 26) – Parking UNIL

Le Conseil d'Etat, par sa décision du 15 juin 1984, ratifiait l'acquisition de la parcelle destinée à la réalisation du complément de la jonction autoroutière de Lausanne-Malley et de l'extension du parking des Hautes Ecoles pour un prix global de CHF 2'700'000.-.

Après division du bien-fonds et comptabilisation des diverses opérations relatives à la jonction d'autoroute, le solde de la parcelle, représentant un montant de CHF 1'620'318.05, a été affecté à l'UNIL à l'usage de parking.

Le Département de la formation, jeunesse et culture (DFJC), par l'intermédiaire de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), a procédé au remboursement, selon décret du 9 janvier 2008.

Opération comptable : 26 septembre 2008 CHF 1'620'318.05

Etat FAIR : Bouclé

SAINT-CERGUE – "Rc25c" et "Rc19b" – Parcelle n °89 (FAIR 302)

La parcelle avait été acquise en 1988, pour le compte du Service des routes, dans le but de réaliser la déviation de la route cantonale. Le plan d'extension relatif à ce bien-fonds ayant été annulé, il n'y aurait plus eu de raison de conserver ce terrain. Cependant, par une modification partielle du plan des zones et de son règlement, la parcelle a été affectée en zone d'utilité publique englobée entre 2 zones village la rendant ainsi quasiment "inutilisable" sauf pour la Commune !

Un accord de vente entre dite Commune et l'Etat de Vaud n'ayant pas abouti, il a été décidé de conserver la propriété du bien-fonds et de le mettre à disposition de l'Office du Tourisme sous la forme d'un droit distinct et permanent. Le remboursement du terrain a ainsi fait l'objet d'un amortissement extraordinaire dûment validé par le SAGEFI.

Opération comptable : 3 octobre 2008 CHF 80'000.-

Etat FAIR : Bouclé

AVENCHES – "Aventicum" – Parcelles n °s 2'753, 2'754, 2'763, 2'764, 2'782, 2'785 et 2'787 (FAIR 189)

Ces différentes parcelles ont été acquises ou échangées suite à l'intention générale de l'Etat de Vaud et de ses Services de devenir propriétaire des vestiges romains d'Avenches afin de poursuivre les fouilles archéologiques. Le remaniement parcellaire étant terminé, le remboursement du FAIR a fait l'objet d'un amortissement extraordinaire dûment validé par le SAGEFI.

Opération comptable : 3 octobre 2008 CHF 1'614'895,85

Etat FAIR : Bouclé

AVENCHES-DONATYRE – "Rc602c" – Parcelles n °s 1'800 et 174 (FAIR 312) – SAF Evitement de Donatyre

Ces parcelles, dans l'Ancien Etat, avaient été acquises pour le compte du Service des routes, dans l'optique de créer la route de contournement de Donatyre (Commune aujourd'hui fusionnée avec Avenches). Le projet routier est pour le moment abandonné, mais comme le Conseil d'Etat n'est pas définitivement opposé à cet évitement, l'emprise réservée est maintenue et ces parcelles ne peuvent être réalisées pour l'instant, d'où leur remboursement par un amortissement extraordinaire dûment validé par le SAGEFI.

Opération comptable : 3 octobre 2008 CHF 169'443.-

Etat FAIR : Bouclé

RENENS – "Rc181" – Parcelle n °305 (FAIR 320)

La parcelle avait été acquise pour le compte du Service des routes dans le but de réaliser l'élargissement de la rue du Bugnon. Une fois ces travaux réalisés, le solde du bien-fonds a été proposé à la vente.

Le Conseil d'Etat, par sa décision du 26 novembre 1997, a ratifié le fractionnement et un échange partiel de ce terrain. Le premier lot, englobant la surface échangée, a été vendu au Service intercommunal d'Electricité de Renens (SIE), le second lot a été vendu à un privé et le troisième lot est, à ce jour, toujours propriété de l'Etat.

Les honoraires relatifs à l'opération d'échange n'ont pas pu être remboursés par la vente du solde de la parcelle et ont fait l'objet d'un amortissement extraordinaire dûment validé par le SAGEFI.

Opération comptable : 3 octobre 2008 CHF 1'913.95

Etat FAIR : Bouclé

LAUSANNE – " EMS Bois-Gentil II" – Parcelle n °2'872 (FAIR 93)

La parcelle a été acquise le 7 juillet 1971 et était destinée en premier lieu aux institutions de formation des maîtres d'enseignement. La mise en place de la HEP, avec pour lieu d'implantation le site "des Cèdres" à Lausanne, a limité l'affectation de ce bien-fonds.

Par décision du 6 juin 2008 du Chef du Département des infrastructures, la parcelle a été divisée afin d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie (DDP) à la Fondation Bois-Gentil afin d'y édifier l'EMS Bois-Gentil 2.

L'achat et les frais ont été remboursés selon décret du 9 décembre 2008 et la parcelle affectée au compte hors-bilan "Aides sociales" de l'Etat de Vaud.

Opération comptable : 31 décembre 2008 CHF 1'490'000.-

Etat FAIR : Bouclé

LE MONT-SUR-LAUSANNE – "Ch. de la Lanterne - Centre Blécherette III" – Parcelle n °181 (FAIR 104)

La parcelle avait été acquise pour permettre l'agrandissement du Centre de la Blécherette en vue d'y transférer la Police de sûreté permettant ainsi le regroupement de toutes les entités de la Police cantonale, soit le Commandement et les Services généraux ainsi que la Gendarmerie et Police de sûreté. Ce transfert est terminé.

Le montant remboursé au FAIR selon décret du 19 mai 2009 représente la plus-value résultant de l'estimation, faite en 1998, par la Commission de classification du Syndicat AF du Mont-sur-Lausanne.

Opération comptable : 26 juin 2009 CHF 1'130'470.-

Etat FAIR : Reste ouvert pour frais éventuels d'équipement ou soultte due au SAF

3 CONCLUSIONS

Le présent rapport a pour but d'informer le Grand Conseil sur l'état des achats, des ventes et des remboursements exécutés du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2009 conformément à l'art. 6 du décret du 12 septembre 1994.

Il y a lieu de rappeler que chaque transaction immobilière relative au FAIR est soumise au Conseil d'Etat ou au Chef du Département des infrastructures en vertu de la décision du Conseil d'Etat du 5 avril 2006 déléguant à ce dernier la compétence de décider de l'acquisition et de l'aliénation d'éléments du patrimoine financier dont la valeur vénale est inférieure ou égale à CHF 200'000.- en application de l'article 13 lettre a) de la Loi sur les finances du 20 septembre 2005, après estimation de la valeur des biens-fonds par la Commission cantonale immobilière (CCI).

La comptabilité annuelle du compte "Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de

réserve" (FAIR), selon décret du 12 septembre 1994, est révisée annuellement par le Contrôle cantonal des finances.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 décembre 2010.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean

ANNEXES

Adopté le 12.09.1994, entrée en vigueur le 22.11.1994 - Etat au 01.11.2007 (en vigueur)

DÉCRET
créant un fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve
(DF-ADI)

172.773

du 12 septembre 1994

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Le Conseil d'Etat est autorisé à ouvrir, dans la comptabilité de l'Etat, un compte spécial destiné à l'acquisition et à l'aliénation de droits réels et d'immeubles de réserve.

Art. 2

¹ Ce fonds sera exploité sous la forme d'un compte de crédit dont le solde débiteur ne pourra excéder la somme de 80 millions de francs sans une nouvelle décision du Grand Conseil.

Art. 3

¹ Le compte sera crédité du prix des immeubles et droits réels, au moment de leur affectation définitive ou lors d'une vente.

Art. 4^{1,2}

¹ Le Conseil d'Etat est dispensé de requérir l'approbation du Grand Conseil, prévue par l'article 10, lettre a) de la loi sur les finances du 20 septembre 2005 (LFin) pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles ou de droits réels effectués dans le cadre du présent décret.

² Les aliénations d'immeubles ou de droits réels acquis au moyen du fonds précité doivent être soumis au préavis de la Commission des finances du Grand Conseil si le montant dépasse CHF 1'000'000.-.

Art. 5^{1,2}

¹ Le Conseil d'Etat autorise, sur un préavis du Département en charge des opérations immobilières^A, les acquisitions et aliénations prévues par le présent décret. La commune territorialement intéressée doit être consultée préalablement à toute opération. Elle peut revendiquer la priorité pour l'acquisition de l'immeuble ou du droit réel pour autant qu'un intérêt public prépondérant puisse être invoqué.

Art. 6

¹ Tous les deux ans, le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil un rapport sur l'état des achats, des ventes et des remboursements exécutés par le présent décret.

Art. 7

¹ Le présent décret abroge et remplace le décret du 22 février 1961 créant un fonds pour l'acquisition d'immeubles ou de droits réels restreints en corrélation avec des plans d'extension, modifié les 2 septembre 1964, 19 mai 1971 et 17 novembre 1992.

Art. 8

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 27, chiffre 2, de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Entrée en vigueur : 22.11.1994.

Adopté le 04.09.2007, entrée en vigueur le 01.11.2007 - Etat au 01.11.2007 (en vigueur)

DÉCRET **172.773**
modifiant celui du 12 septembre 1994 créant un fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve

du 4 septembre 2007

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Article premier

¹ Le décret du 12 septembre 1994 créant un fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve est modifié comme il suit :

Art. 4

¹ Le Conseil d'Etat est dispensé de requérir l'approbation du Grand Conseil, prévue par l'article 10, lettre a) de la loi sur les finances du 20 septembre 2005 (LFin) pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles ou de droits réels effectués dans le cadre du présent décret.

² Les aliénations d'immeubles ou de droits réels acquis au moyen du fonds précité doivent être soumis au préavis de la Commission des finances du Grand Conseil si le montant dépasse CHF 1'000'000.-.

Art. 5

¹ Le Conseil d'Etat autorise, sur un préavis du Département en charge des opérations immobilières, les acquisitions et aliénations prévues par le présent décret. La commune territorialement intéressée doit être consultée préalablement à toute opération. Elle peut revendiquer la priorité pour l'acquisition de l'immeuble ou du droit réel pour autant qu'un intérêt public prépondérant puisse être invoqué.

Art. 2

¹ Le présent décret annule et remplace le décret du 16 décembre 1998 modifiant celui du 12 septembre 1994 créant un fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Entrée en vigueur : 01.11.2007

Inventaire au 31 décembre 2006

| 1. TERRAINS DE RESERVE | | | |
|----------------------------------|---|----------------------|--|
| No FAI | Nom de l'affaire | Solde | |
| 5 | Etagnières-Morrens-Boussens-Evitement | 1'719'327.95 | |
| 14 | Ormont-Dessous-"Les Mosses"-P. 1493-Zone prot. | 21'200.00 | |
| 25 | Puidoux-"Chapottanaz"-P. 1627 et 1681-Dom. vitic. | 404'700.55 | |
| 92 | Yverdon-"PST Y PARC"-P. 3016-Copropriété | 930'352.95 | |
| 99 | Ropraz-"Animalerie du CHUV"-P. 38, 39 | 78'477.85 | |
| 121 | Yverdon-"Champittet"-HEIG-P. 1835, 1836, 1840, 3302 | 686'532.15 | |
| 176 | Gryon-"Manoir de la Forêt"-P. 50 - Bouclé | 0.00 | |
| 184 | Cheseaux-Noréaz-"CESSNOV"-P. 11 | 950'000.00 | |
| 187 | Chavannes-Renens-"Bourdonnette"-P. 342, 382, 1320 | 13'183'866.20 | |
| 301 | Coppet-"Rc1b"-P. 322-Evitement | 131'490.00 | |
| 302 | St-Cergue-"Rc25c et 19b"-P. 89-Evitement | 80'000.00 | |
| 303 | Vinzel-"Rc30c"-P. 123 et Luins-P. 303-Correction | 207'030.65 | |
| 305 | Romanel s/Morges-"Rc77c"-P. 177-Evitement | 88'150.00 | |
| TOTAL TERRAINS DE RESERVE | | 18'481'128.30 | |

| 2. AFFAIRES A REMBOURSER | | | |
|----------------------------|--|----------------------|--|
| No FAI | Nom de l'affaire | Solde | |
| 10 | Chamblon-"Les Râgiez"-P. 40-Caserne | 2'990.00 | |
| 26 | Lausanne-"Dorigny"-P. 4203-Parking UNIL | 1'620'318.05 | |
| 93 | Lausanne-"Av. du Signal 11"-P. 2872-USPR | 1'481'078.15 | |
| 104 | Le Mont s/Lausanne-"CB II - III - IV"-P. diverses | 2'973'565.15 | |
| 108 | Pully-"Gymnase de Chamblandes"-P. 822-Extension | 1'306'388.00 | |
| 165 | Yverdon-"Aux Bains"-P. 4524-Hôpital | 3'563'222.35 | |
| 171 | Lucens-"La Maladeire"-P. 915 | 228'024.00 | |
| 178 | La Tour-de-Peilz-"Le Vallon"-P. 519,1767 | 4'510'042.90 | |
| 179 | Lausanne-"Riponne-Tunnel"-P. 10263-Correction - Bouclé | 0.00 | |
| 189 | Avenches-"Aventicum"-P. diverses-Terrains divers | 1'614'895.85 | |
| 191 | Lausanne-"Rte de Genève 74"-P. 18302,18303-PPE - Bouclé | 0.00 | |
| 192 | Yverdon-"Grande Prairie"-P. 5051-Centre entr. SESA | 329'060.00 | |
| TOTAL INTERMEDIAIRE | | 17'629'584.45 | |

| 2. AFFAIRES A REMBOURSER (suite) | | | |
|------------------------------------|--|----------------------|--|
| No FAI | Nom de l'affaire | Solde | |
| Report totaux | | 17'629'584.45 | |
| 201 | St-Légier-"La Baillat"-P. 1498-RN Riviera-Chablais | 800.00 | |
| 202 | Avenches-"Rte du Moulin"-P. 2314-Aménag. Thermes | 307'000.00 | |
| 204 | Lausanne-Epalinges-"Croisettes"-P. 7311-Pôle dév. | 46'490.70 | |
| 205 | Nyon-"Rue de la Porcelaine"-P. 367-Amphithéâtre - Bouclé | 0.00 | |
| 207 | Expropriations matérielles diverses-(ex 996)-Av. frais | 20'113.00 | |
| 208 | Vufflens-la-Ville-Denges-"La Venoge"-Ex Canal trans | 36'200.00 | |
| 209 | St-Légier-"La Veyre d'En Haut"-P. 2240-Pôle dév. | 134'319.45 | |
| 213 | Nyon-"Rte de Clémenty"-P. 584-Av. frais | 51'584.20 | |
| 220 | Chavannes-Renens-"Bâtiment Leu"-P. 372 | 6'511'600.00 | |
| 221 | Moudon-"Av. de Lucens 2"-P. 492 | 900.00 | |
| 307 | Prilly-"Rc401b"-P. (25), 163, 164, 195, 201-Correction Fleur Lys | 134'506.90 | |
| 310 | Le Mont s/Lausanne-"Rc501c"-P. div.-SAF-Evitement. | 2'883'137.90 | |
| 311 | Corcelles-près-Payerne-"Au Chomiaux"-P. 560 - Bouclé | 0.00 | |
| 312 | Avenches-Donatyre-"Rc602c"-P. 174,1800-SAF-Evit. | 169'443.00 | |
| 314 | Blonay-"Rte des Pléïades"-Rc740e-P. 1683-Pl. dépôt | 1'500.00 | |
| 315 | Bursins-"Centre Bursins"-P. 347-RN1 | 85'956.00 | |
| 316 | Ollon-"Vers Auliens"-Rc719-P. 6593-Correction | 29'000.00 | |
| 317 | Ormont-Dessous-"Aux Frasses"-P. 818,834-Glissem. | 102'480.00 | |
| 319 | Chardonne-P. 4213-St-Saphorin-P. 178 | 24'143.65 | |
| 320 | Renens-"Rc181"-P. 305 | 1'913.95 | |
| 321 | Vufflens-la-Ville-"Rc177"-P. 238 | 35'000.00 | |
| TOTAL AFFAIRES A REMBOURSER | | 28'205'673.20 | |

| 3. DIVERS COMPTES | | | |
|-----------------------------|----------------------------|------------------|--|
| No FAI | Nom de l'affaire | Solde | |
| 997 | Opérations transitoires | 0.00 | |
| 998 | Expertises et frais divers | 78'896.50 | |
| TOTAL DIVERS COMPTES | | 78'896.50 | |

| TABLEAU RECAPITULATIF DES TOTAUX | | |
|---|--|----------------------|
| | | Solde |
| 1. TERRAINS DE RESERVE | | 18'481'128.30 |
| 2. AFFAIRES A REMBOURSER | | 28'205'673.20 |
| 3. DIVERS COMPTES | | 78'896.50 |
| SOLDE DU COMPTE FAIR 6441.1024 au 31 décembre 2006 | | 46'765'698.00 |

Inventaire au 31 décembre 2007

| 1. TERRAINS DE RESERVE | | | |
|----------------------------------|---|----------------------|--|
| No FAI | Nom de l'affaire | Solde | |
| 5 | Etagnières-Morrens-Boussens-Evitement | 1'728'607.95 | |
| 14 | Ormont-Dessous-"Les Mosses"-P. 1493-Zone prot. | 21'200.00 | |
| 25 | Puidoux-"Chapottanaz"-P. 1627 et 1681-Dom. vitic. | 404'700.55 | |
| 92 | Yverdon-"PST Y PARC"-P. 3016-Copropriété | 69'573.00 | |
| 99 | Ropraz-"Animalerie du CHUV"-P. 38,39 | 78'477.85 | |
| 121 | Yverdon-"Champittet"-HEIG-P. 1835, 1836, 1840, 3302 | 686'532.15 | |
| 184 | Cheseaux-Noréaz-"CESSNOV"-P. 11 | 950'000.00 | |
| 187 | Chavannes-Renens-"Bourdonnette"-P. 342, 382, 1320 | 13'183'866.20 | |
| 301 | Coppet-"Rc1b"-P. 322-Evitement | 131'490.00 | |
| 302 | St-Cergue-"Rc25c et 19b"-P. 89-Evitement | 80'000.00 | |
| 303 | Vinzel-"Rc30c"-P. 123 et Luins-P. 303-Correction | 207'030.65 | |
| 305 | Romanel s/Morges-"Rc77c"-P. 177-Evitement | 88'150.00 | |
| TOTAL TERRAINS DE RESERVE | | 17'629'628.35 | |

| 2. AFFAIRES A REMBOURSER | | | |
|---------------------------------|--|----------------------|--|
| No FAI | Nom de l'affaire | Solde | |
| 10 | Chamblon-"Les Râgiez"-P. 40-Caserne | 2'990.00 | |
| 26 | Lausanne-"Dorigny"-P. 4203-Parking UNIL | 1'620'318.05 | |
| 93 | Lausanne-"Av. du Signal 11"-P. 2872-USPR | 1'481'078.15 | |
| 104 | Le Mont s/Lausanne-"CB II - III - IV"-P. diverses | 2'978'050.25 | |
| 108 | Pully-"Gymnase de Chamblandes"-P. 822-Extension | 1'306'388.00 | |
| 165 | Yverdon-"Aux Bains"-P. 4524-Hôpital-Bouclé | 0.00 | |
| 171 | Lucens-"La Maladeire"-P. 915 | 228'024.00 | |
| 178 | La Tour-de-Peilz-"Le Vallon"-P. 519, 1767 | 4'510'042.90 | |
| 189 | Avenches-"Aventicum"-P. diverses-Terrains divers | 1'614'895.85 | |
| 192 | Yverdon-"Grande Prairie"-P. 5051-Centre entr. SESA | 329'060.00 | |
| TOTAL INTERMEDIAIRE | | 14'070'847.20 | |

| 2. AFFAIRES A REMBOURSER (suite) | | | |
|------------------------------------|---|----------------------|--|
| No FAI | Nom de l'affaire | Solde | |
| Report totaux | | 14'070'847.20 | |
| 201 | St-Légier-"La Baillat"-P. 1498-RN Riviera-Chablais | 800.00 | |
| 202 | Avenches-"Rte du Moulin"-P. 2314-Aménag. Thermes | 336'392.35 | |
| 204 | Lausanne-Epalinges-"Croisettes"-P. 7311-Pôle dév. | 51'065.95 | |
| 207 | Expropriations matérielles diverses-(ex 996)-Av. frais | 26'113.00 | |
| 208 | Vufflens-la-Ville-Dengés-"La Venoge"-Ex Canal transhelvétique | 36'200.00 | |
| 209 | St-Légier-"La Veyre d'En Haut"-P. 2240-Pôle dév. | 134'319.45 | |
| 213 | Nyon-"Rte de Clémenty"-P. 584-Av. frais | 1'962'584.20 | |
| 220 | Chavannes-Renens-"Bâtiment Leu"-P. 372 | 6'511'600.00 | |
| 221 | Moudon-"Av. de Lucens 2"-P. 492 | 901'168.25 | |
| 222 | Lausanne-"Av. de Provence 6-8"-DDP 7'250 s/P. 7'430 | 14'117.10 | |
| 223 | Lausanne-"Rue du Simplon 43"-P. 5'139-A/EV | 1'470'000.00 | |
| 307 | Prilly-"Rc401b"-P.163, 164, 195, 201-Corr. Fleur Lys | 134'506.90 | |
| 310 | Le Mont s/Lausanne-"Rc501c"-P. div.-SAF-Evitement. | 2'887'073.55 | |
| 312 | Avenches-Donatyre-"Rc602c"-P. 174,1800-SAF-Evitement | 169'443.00 | |
| 314 | Blonay-"Rte des Pléiades"-Rc740e-P. 1683-Pl. dépôt- Bouclé | 0.00 | |
| 315 | Bursins-"Centre Bursins"-P. 347-RN1- Bouclé | 0.00 | |
| 316 | Ollon-"Vers Auliens"-Rc719-P. 6593-Correction | 29'000.00 | |
| 317 | Ormont-Dessous-"Aux Frasses"-P. 818,834-Glisserment | 102'480.00 | |
| 319 | Chardonne-P. 4213-St-Saphorin-P. 178 | 24'143.65 | |
| 320 | Renens-"Rc181"-P. 305 | 1'913.95 | |
| 321 | Vufflens-la-Ville-"Rc177"-P. 238 | 107'650.00 | |
| TOTAL AFFAIRES A REMBOURSER | | 28'971'418.55 | |

| 3. DIVERS COMPTES | | | |
|-----------------------------|----------------------------|------------------|-----------|
| No FAI | Nom de l'affaire | Solde | Rembours. |
| 997 | Opérations transitoires | 0.00 | |
| 998 | Expertises et frais divers | 85'345.15 | |
| TOTAL DIVERS COMPTES | | 85'345.15 | |

| TABLEAU RECAPITULATIF DES TOTAUX | | |
|---|--|----------------------|
| | | Solde |
| 1. TERRAINS DE RESERVE | | 17'629'628.35 |
| 2. AFFAIRES A REMBOURSER | | 28'971'418.55 |
| 3. DIVERS COMPTES | | 85'345.15 |
| SOLDE DU COMPTE FAIR 6441.1024 au 31 décembre 2007 | | 46'686'392.05 |

Inventaire au 31 décembre 2008

| 1. TERRAINS DE RESERVE | | | |
|----------------------------------|---|----------------------|-----------|
| No FAI | Nom de l'affaire | | |
| | | Solde | Rembours. |
| 5 | Etagnières-Morrens-Boussens-Evitement | 1'031'040.00 | |
| 14 | Ormont-Dessous-"Les Mosses"-P. 1493-Zone prot. | 21'200.00 | |
| 25 | Puidoux-"Chapottanaz"-P. 1627 et 1681-Dom. vitic. | 404'700.55 | |
| 92 | Yverdon-"PST Y PARC"-P. 3016-Copropriété | 69'573.00 | |
| 99 | Ropraz-"Animalerie du CHUV"-P. 38,39 | 78'477.85 | |
| 121 | Yverdon-"Champittet"-HEIG-P. 1835, 1836, 1840, 3302 | 686'532.15 | |
| 184 | Cheseaux-Noréaz-"CESSNOV"-P. 11 | 950'000.00 | |
| 187 | Chavannes-Renens-"Bourdonnette"-P. 342, 382, 1320 | 13'254'982.10 | |
| 301 | Coppet-"Rc1b"-P. 322-Evitement | 131'490.00 | |
| 302 | St-Cergue-"Rc25c et 19b"-P. 89-Evitement-Bouclé | 0.00 | |
| 303 | Vinzel-"Rc30c"-P. 123 et Luins-P. 303-Correction | 107'030.65 | |
| 305 | Romanel s/Morges-"Rc77c"-P. 177-Evitement | 88'150.00 | |
| TOTAL TERRAINS DE RESERVE | | 16'823'176.30 | |

| 2. AFFAIRES A REMBOURSER | | | |
|----------------------------|---|---------------------|--|
| No FAI | Nom de l'affaire | | |
| | | Solde | |
| 10 | Chamblon-"Les Râgiez"-P. 40-Caserne | 2'990.00 | |
| 26 | Lausanne-"Dorigny"-P. 4203-Parking UNIL-Bouclé | 0.00 | |
| 93 | Lausanne-"Av. du Signal 11"-P. 2872-USPR-Bois-Gentil II | -7'506.90 | |
| 104 | Le Mont s/Lausanne-"CB II - III - IV"-P. diverses | 2'982'535.35 | |
| 108 | Pully-"Gymnase de Chamblandes"-P. 822-Extension | 1'306'388.00 | |
| 171 | Lucens-"La Maladeire"-P. 915 | 128'024.00 | |
| 178 | La Tour-de-Peilz-"Le Vallon"-P. 519,1757 | 4'536'544.90 | |
| 189 | Avenches-"Aventicum"-P. diverses-Terrains divers-Bouclé | 0.00 | |
| 192 | Yverdon-"Grande Prairie"-P. 5051-Centre entr. SESA | 200'000.00 | |
| TOTAL INTERMEDIAIRE | | 9'148'975.35 | |

| 2. AFFAIRES A REMBOURSER (suite) | | |
|------------------------------------|---|----------------------|
| No FAI | Nom de l'affaire | Solde |
| Report totaux | | 9'148'975.35 |
| 201 | St-Légier-"La Baillat"-P. 1498-RN Riviera-Chablais | 800.00 |
| 202 | Avenches-"Rte du Moulin"-P. 2314-Aménag. Thermes | 412'935.80 |
| 204 | Lausanne-Epalinges-"Croisettes"-P. 7311-Pôle dév. | -39'481.40 |
| 207 | Expropriations matérielles diverses-(ex 996)-Av. frais | 32'113.00 |
| 208 | Vufflens-la-Ville-Denges-"La Venoge"-Ex Canal transhelvétique | 36'200.00 |
| 209 | St-Légier-"La Veyre d'En Haut"-P. 2240-Pôle dév. | 134'319.45 |
| 213 | Nyon-"Rte de Clémenty"-P. 584-Av. frais | 1'971'464.20 |
| 220 | Chavannes-Renens-"Bâtiment Leu"-P. 372-Bouclé | 0.00 |
| 221 | Moudon-"Av. de Lucens 2"-P. 492 | 906'922.25 |
| 222 | Lausanne-"Av. de Provence 6-8"-DDP 7'250 s/P. 7'430 | 14'117.10 |
| 223 | Lausanne-"Rue du Simplon 43"-P. 5'139-A/EV | 1'475'772.75 |
| 224 | Epalinges-"Ch. des Boveresses 155"-DDP 99-Ex ISREC | 17'922'474.70 |
| 307 | Prilly-"Rc401b"-P. 163, 164, 195, 201-Corr. Fleur Lys | 134'506.90 |
| 310 | Le Mont s/Lausanne-"Rc501c"-P. div.-SAF-Evit. | 2'891'009.20 |
| 312 | Avenches-Donatyre-"Rc602c"-P. 174,1800-SAF-Evit.-Bouclé | 0.00 |
| 316 | Ollon-"Vers Auliens"-Rc719-P. 6593-Correction-Bouclé | 0.00 |
| 317 | Ormont-Dessous-"Aux Frasses"-P. 818,834-Glisserment | 102'480.00 |
| 319 | Chardonne-P. 4213-St-Saphorin-P. 178 | 24'143.65 |
| 320 | Renens-"Rc181"-P. 305-Bouclé | 0.00 |
| 321 | Vufflens-la-Ville-"Rc177"-P. 238 | 422'553.00 |
| TOTAL AFFAIRES A REMBOURSER | | 35'591'305.95 |

| 3. DIVERS COMPTES | | |
|-----------------------------|----------------------------|------------------|
| No FAI | Nom de l'affaire | Solde |
| 997 | Opérations transitoires | 0.00 |
| 998 | Expertises et frais divers | 66'759.10 |
| TOTAL DIVERS COMPTES | | 66'759.10 |

| TABLEAU RECAPITULATIF DES TOTAUX | | |
|---|--|----------------------|
| | | Solde |
| 1. TERRAINS DE RESERVE | | 16'823'176.30 |
| 2. AFFAIRES A REMBOURSER | | 35'591'305.95 |
| 3. DIVERS COMPTES | | 66'759.10 |
| SOLDE DU COMPTE FAIR 6441.1024 au 31 décembre 2008 | | 52'481'241.35 |

Inventaire au 31 décembre 2009

| 1. TERRAINS DE RESERVE | | | |
|----------------------------------|--|----------------------|--|
| No FAIR | Nom de l'affaire | Solde | |
| 5 | Bettens-P. 555-Boussens-P. 742 et 813-Etagnières-P. 1048, 1049, 1054, 1056, 1088, 1092, 1093 et 1101-Evitement | 1'031'040.00 | |
| 14 | Ormont-Dessous-"Les Mosses"-Parcelle 1493-Zone protection | 21'200.00 | |
| 25 | Puidoux-"Picottaz"-Parcelle 1627-"Chapottanaz"-Parcelle 1681-Domaine viticole | 404'700.55 | |
| 92 | Yverdon-les-Bains-"PST Y Parc"-Parcelles 3016, 5302 et 5303-Copropriété | 48'518.00 | |
| 99 | Ropraz-"Animalerie du CHUV"-Parcelles 38 et 39 | 78'477.85 | |
| 121 | Yverdon-les-Bains-"Champittet"-P. 1835, 1836, 1840 et 3302-HEIG-Valeyres-sous-Rances-"Landremet"-P. 414 | 686'532.15 | |
| 184 | Cheseaux-Noréaz-"L'Evangile"-Parcelle 11-CESSNOV | 950'000.00 | |
| 187 | Chavannes-Renens-"Côtes de la Bourdonnette"-P. 342 et 382-Renens-P. 1320 | 13'263'122.50 | |
| 301 | Coppet-"Rc1b"-Parcelle 322-Evitement | 131'490.00 | |
| 303 | Vinzel-"Rc30c"-P. 123 et Luins-P. 303-Correction Vinzel-Bursins | 107'030.65 | |
| 305 | Romanel-sur-Morges-"Rc77c"-Parcelle 177-Evitement | 88'150.00 | |
| TOTAL TERRAINS DE RESERVE | | 16'810'261.70 | |

| 2. AFFAIRES A REMBOURSER | | | |
|----------------------------|---|---------------------|--|
| No FAIR | Nom de l'affaire | Solde | |
| 10 | Chamblon-"Les Râgiez"-Parcelle 40-Caserne | 2'990.00 | |
| 93 | Lausanne-"Av. du Signal 11"-Parcelle 2872-USPR-DDP "EMS Bois-Gentil 2" | -7'506.90 | |
| 104 | Le Mont-sur-Lausanne-"CB II - III - (IV)"-P. 12, (181), 185 et 1207-SAF SIPAL | 1'855'968.95 | |
| 108 | Pully-"Gymnase de Chamblandes"-Parcelle 822-Extension du parc | 1'306'388.00 | |
| 171 | Lucens-"La Maladeire"-Parcelle 915 | 128'024.00 | |
| 178 | La Tour-de-Peilz-"Le Vallon"-Parcelle 519 et 1757 | 4'560'544.90 | |
| 192 | Yverdon-"Grande Prairie"-P. 5051-Centre entretien SESA-Secteur 4 | 200'000.00 | |
| 201 | Bex-"Clos Monney"-P. 2311-Ollon-"Vers la Gare"-P. 405-Roche-"Pécaudet"-P. 270-Corseaux-"Rte de la Crottaz"- P. (273)-Corsier-sur-Vevay-"Rte de Châtillon"-P. 1187-Jongny-"Châtillon-P. 419 et 420-Montreux-"La Cau"-P. 8769 | 700.00 | |
| TOTAL INTERMEDIAIRE | | 8'047'108.95 | |

| 2. AFFAIRES A REMBOURSER (suite) | | | |
|------------------------------------|--|----------------------|--|
| No FAIR | Nom de l'affaire | Solde | |
| Report totaux | | 8'047'108.95 | |
| 202 | Avenches-"Rte du Moulin 3"-Parcelle 759-Aménagement des thermes | 412'935.80 | |
| 204 | Lausanne-Epalinges-"Croisettes"-P. 7311-Mise en valeur-Pôle dévelop. économique (P. 20349-Parking P+R) | -37'128.45 | |
| 207 | Expropriations matérielles diverses-(ex FAIR 996)-Avance de frais | 42'246.00 | |
| 208 | Vufflens-la-Ville-P. 197 et 344-Denges-P. 135, 249, 274 et 275-"Ex Canal transhelvétique" | 36'200.00 | |
| 209 | Saint-Légier-"La Veyre d'En Haut"-Parcelle 2240-Mise en valeur-Pôle dévelop. Économique-Bouclé | 0.00 | |
| 213 | Nyon-"Rte de Clémenty"-Parcelles 584 et 586-Avance de frais-CEPN | 1'971'464.20 | |
| 221 | Moudon-"Av. de Lucens 2"-Parcelle 492-Ex FROMEX-Bouclé | 0.00 | |
| 222 | Lausanne-"Av. de Provence 6-8"-DDP 7250 s/parcelle 7430-Transfert DSI-Avance de frais | 14'117.10 | |
| 223 | Lausanne-"Rue du Simplon 43"-Parcelle 5139-Etablissement semi-détention | 1'479'671.15 | |
| 224 | Epalinges-"Ch. des Boveresses 155"-DDP 99-Ex ISREC | 17'922'474.70 | |
| 307 | Prilly-"Rc401b"-P. 163, 164 et 195-Correction"Fleur de Lys" | 134'506.90 | |
| 310 | Le Mont-sur-Lausanne-"Rc501c"-P. 1, 11, 13, 391, 566, 879, 911, 934, 1167, 1213, 1278, 1279 et 1743-Evitement-SAF Routes | 2'895'377.55 | |
| 317 | Ormont-Dessous-"Aux Frasses"-P. 818 et 834-Glisement des Frasses | 102'480.00 | |
| 319 | Chardonne-"Es Salances"-Parcelle 4213-St-Saphorin (Lavaux)-"Les Faverges"-Parcelle 178 | 24'143.65 | |
| 321 | Vufflens-la-Ville-"Rc177"-P. 149, 157, 179, 182, 194, 238, 243, 246 et 626-Gollion-P. 301-Penthaz-P. 315 | 424'523.00 | |
| TOTAL AFFAIRES A REMBOURSER | | 33'470'120.55 | |

| 3. DIVERS COMPTES | | | |
|-----------------------------|----------------------------|------------------|-----------|
| No FAIR | Nom de l'affaire | Solde | Rembours. |
| 997 | Opérations transitoires | 0.00 | |
| 998 | Expertises et frais divers | 65'684.85 | |
| TOTAL DIVERS COMPTES | | 65'684.85 | |

| TABLEAU RECAPITULATIF DES TOTAUX | | |
|---|--|----------------------|
| | | Solde |
| 1. TERRAINS DE RESERVE | | 16'810'261.70 |
| 2. AFFAIRES A REMBOURSER | | 33'470'120.55 |
| 3. DIVERS COMPTES | | 65'684.85 |
| SOLDE DU COMPTE FAIR 6441.1024 au 31 décembre 2009 | | 50'346'067.10 |